

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS -

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaquet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Fabienne LALANDE - Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Jean-Michel FAVORY - Christian LEGRAND - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-018 : AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'ajout d'un point à l'ordre du jour portant :

- Subvention - Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) de la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon (MJC)

Le rapport relatif à ce dossier est remis sur table et sera délibéré en fin de séance.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_019-DE
Reçu le 21/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXECUTOIRE APRES DEPOT EN SOUS PREFECTURE LE 21/03/23
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 21/03/23

21/03/23

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS -

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Jean-Michel FAVORY - Christian LEGRAND - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-019 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENT HABITAT, LOTISSEMENT ZAE, MULTISERVICE VIANDE, HOTEL D'ENTREPRISES) DRESSES PAR MADAME MARYSE PETIT, COMPTABLE

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Cf extrait des comptes de gestion 2022 en annexe

Arrivée de Madame Fabienne LALANDE.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame Maryse PETIT, comptable de la Communauté de Communes, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_019-DE
Reçu le 21/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN SOUS PREFECTURE LE 21/03/23
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 21/03/23

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par Madame Maryse PETIT, comptable de la Communauté de Communes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN



AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_20_I-DE
Reçu le 21/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXECUTOIRE APRES DEPOT EN SOUS PREFECTURE LE 21/03/23
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 21/03/23

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS -

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaquet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Jean-Michel FAVORY - Christian LEGRAND - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-020-I : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Monsieur le Président précise, avant la présentation des comptes administratifs, que selon les articles L.2121-14 et L.5211-1 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil examine et débat des comptes administratifs, mais il doit quitter la salle au moment des votes.

Monsieur Yves DELMAS, rapporteur, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2022 - Budget Principal, lequel peut se résumer ainsi :

AR Prefecture046-244600482-20230315-2023_20_I-DE
Reçu le 21/03/2023**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**EXECUTOIRE APRES DEPOT EN SOUS PREFECTURE LE 21/03/23
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 21/03/23**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		1 120 691,86		872 075,66		1 992 767,52
Opérations de l'exercice	5 455 371,82	4 586 601,42	8 280 033,13	8 917 827,00	13 735 404,95	13 504 428,42
TOTAUX	5 455 371,82	5 707 293,28	8 280 033,13	9 789 902,66	13 735 404,95	15 497 195,94
Résultats de clôture		251 921,46		1 509 869,53		1 761 790,99
Restes à réaliser	1 575 609,03	1 127 128,00			1 575 609,03	1 127 128,00
TOTAUX CUMULES	7 030 980,85	6 834 421,28	8 280 033,13	9 789 902,66	15 311 013,98	16 624 323,94
RESULTATS DEFINITIFS	196 559,57			1 509 869,53		1 313 309,96

Le Conseil Communautaire élit à l'unanimité, Madame Jacqueline LEPOINT, en tant que Présidente de séance.

Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes, quitte la séance et ne participe pas au vote des Comptes Administratifs 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, adopte le compte administratif 2022 – Budget principal, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Fabienne LALANDE**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS -**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Jean-François BELIVENT**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** :**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** :**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Jean-Michel FAVORY - Christian LEGRAND - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-020-II : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Monsieur Yves DELMAS, rapporteur, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Lotissement ZAE, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS
Résultats reportés	50 453,78			5 544,51	50 453,78	5 544,51
Opérations de l'exercice	257 927,19	308 380,97	331 588,53	346 726,57	589 515,72	655 107,54
TOTAUX	308 380,97	308 380,97	331 588,53	352 271,08	639 969,50	660 652,05
Résultats de clôture	0,00			20 682,55		20 682,55
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	308 380,97	308 380,97	331 588,53	352 271,08	639 969,50	660 652,05
RESULTATS DEFINITIFS	0,00			20 682,55		20 682,55

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_020_II-DE
Reçu le 21/03/2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**
EXECUTOIRE APRES DEPOT EN SOUS PREFECTURE LE 21/03/23
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 21/03/23

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Ayant assisté au débat, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes, quitte la séance au moment du vote et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2022 - Budget annexe Lotissement ZAE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, adopte le compte administratif 2022 – Budget annexe Lotissement ZAE, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Fabienne LALANDE**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS -**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Jean-François BELIVENT**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** :**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** :**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Jean-Michel FAVORY - Christian LEGRAND - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-020-III : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Monsieur Yves DELMAS, rapporteur, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Lotissement Habitat, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITAT						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
	Résultats reportés	142 015,48				142 015,48
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
Résultats de clôture	142 015,48		0,00		142 015,48	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	142 015,48	0,00	0,00	0,00	142 015,48	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	142 015,48		0,00		142 015,48	

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_020_III-DE
Reçu le 21/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN SOUS PREFECTURE LE
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU

21/03/23

21/03/23

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Ayant assisté au débat, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes, quitte la séance au moment du vote et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2022 - Budget annexe Lotissement Habitat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, adopte le compte administratif 2022 – Budget annexe Lotissement Habitat, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Fabienne LALANDE**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS -**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Jean-François BELIVENT**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** :**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** :**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Jean-Michel FAVORY - Christian LEGRAND - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-020-IV : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Monsieur Yves DELMAS, rapporteur, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Multiservice viande, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
	Résultats reportés		13 487,85		2 703,00	
Opérations de l'exercice	9 964,80	13 126,57	17 896,41	19 390,83	27 861,21	32 517,40
TOTAUX	9 964,80	26 614,42	17 896,41	22 093,83	27 861,21	48 708,25
Résultats de clôture		16 649,62		4 197,42		20 847,04
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	9 964,80	26 614,42	17 896,41	22 093,83	27 861,21	48 708,25
RESULTATS DEFINITIFS		16 649,62		4 197,42		20 847,04

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_020_IV-DE
Reçu le 21/03/2023.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXECUTOIRE APRES DEPOSIT EN SOUS PREFECTURE LE 21/03/23
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 21/03/23

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Ayant assisté au débat, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes, quitte la séance au moment du vote et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2022 - Budget annexe Multiservice viande.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, adopte le compte administratif 2022 – Budget annexe Multiservice viande, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



AR Prefecture046-244600482-20230315-2023_020_V-DE
Reçu le 21/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTOIRE APRES DEPOT EN SOUS PREFECTURE LE

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU

21/03/23

21/03/23

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Fabienne LALANDE**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS -**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Jean-François BELIVENT**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** :**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** :**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Jean-Michel FAVORY - Christian LEGRAND - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-020-V : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Monsieur Yves DELMAS, rapporteur, présente au Conseil Communautaire le Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Hôtel d'entreprises, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE HÔTEL D'ENTREPRISES						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
	Résultats reportés	5 947,11			1 615,10	5 947,11
Opérations de l'exercice	37 597,81	32 175,86	40 991,85	56 975,46	78 589,66	89 151,32
TOTAUX	43 544,92	32 175,86	40 991,85	58 590,56	84 536,77	90 766,42
Résultats de clôture	11 369,06			17 598,71		6 229,65
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	43 544,92	32 175,86	40 991,85	58 590,56	84 536,77	90 766,42
RESULTATS DEFINITIFS	11 369,06			17 598,71		6 229,65

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_020_V-DE
Reçu le 21/03/2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**
EXECUTOIRE APRES DEPOT EN SOUS PREFECTURE LE 21/03/23
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 21/03/23

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Ayant assisté au débat, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes, quitte la séance au moment du vote et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2022 - Budget annexe Hôtel d'entreprises.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire, adopte le compte administratif 2022 – Budget annexe Hôtel d'entreprises, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***Séance du 15 mars 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS -

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Jean-Michel FAVORY - Christian LEGRAND - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-021-I : REPORT DES RESULTATS 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Retour de Monsieur Jean-Marie COURTIN.

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal, Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2022, Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 872 075,66

Résultat d'investissement antérieur reporté : 1 120 691,86

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/22

Solde d'exécution de l'exercice : - 868 770,40

Solde d'exécution cumulé : 251 921,46

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_021_I-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXERCICE APRÈS DÉPÔT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 20/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Restes à réaliser au 31/12/22	
Dépenses d'investissement :	1 575 609,03
Recettes d'investissement :	1 127 128,00
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/22	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	251 921,46
Rappel du solde des restes à réaliser :	- 448 481,03
Besoin de financement total :	- 196 559,57
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	637 793,87
Résultat antérieur :	872 075,66
Total à reporter :	1 509 869,53

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, de reporter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report de l'excédent d'investissement au Budget Primitif 2023 : (en investissement ligne 001)	251 921,46
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2023)	196 559,57
3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2023 : (en fonctionnement ligne 002)	1 313 309,96

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***Séance du 15 mars 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicolé BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS -

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Jean-Michel FAVORY - Christian LEGRAND - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-021-II : REPORT DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2022,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	5 544,51
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 50 453,78

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/22

Solde d'exécution de l'exercice :	50 453,78
Solde d'exécution cumulé :	0,00

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_021_II-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXÉCUTION APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 28/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/22	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	0,00
Besoin de financement total :	0,00
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	15 138,04
Résultat antérieur :	5 544,51
Total à reporter :	20 682,55

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, de reporter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2023 : (en fonctionnement ligne 002)	20 682,55
--	-----------

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***Séance du 15 mars 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etai^{ent} présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS -

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etai^{ent} absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Jean-Michel FAVORY - Christian LEGRAND - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-021-III : REPORT DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2022,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 0,00

Résultat d'investissement antérieur reporté : - 142 015,48

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/22

Solde d'exécution de l'exercice : 0,00

Solde d'exécution cumulé : - 142 015,48

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_021_III-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXÉCUTIVE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/22	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement total :	142 015,48
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur :	0,00
Total à reporter :	0,00

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, de reporter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2023 : (en investissement ligne 001)	142 015,48
--	------------

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Fabienne LALANDE**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS -**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Jean-François BELIVENT**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** :**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** :**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Jean-Michel FAVORY - Christian LEGRAND - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-021-IV : REPORT DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2022,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 2 703,00

Résultat d'investissement antérieur reporté : 13 487,85

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/22

Solde d'exécution de l'exercice : 3 161,77

Solde d'exécution cumulé : 16 649,62

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_021_IV1-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXÉCUTIVE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/22
Rappel du solde d'exécution cumulé : 16 649,62
Excédent de financement total : 16 649,62

Résultat de fonctionnement à reporter
Résultat de l'exercice : 1 494,42
Résultat antérieur : 2 703,00
Total à reporter : 4 197,42

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, de reporter les résultats de l'exercice 2022
comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report de l'excédent d'investissement au Budget Primitif 2023 : 16 649,62
(en investissement ligne 001)

2) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2023 : 4 197,42
(en fonctionnement ligne 002)

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS -

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaquet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Jean-Michel FAVORY - Christian LEGRAND - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-021-V : REPORT DES RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2022,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 1 615,10

Résultat d'investissement antérieur reporté : - 5 947,11

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/22

Solde d'exécution de l'exercice : - 5 421,91

Solde d'exécution cumulé : - 11 369,06

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/22

Rappel du solde d'exécution cumulé : - 11 369,06

Besoin de financement total : 11 369,06

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_021_V-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY BOURIANE

EXECUTIVE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET FORNICATION OU NOTIFICATION DU 28/03/2023

Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	15 983,61
Résultat antérieur :	7 562,21
Part affectée à l'investissement 2022 :	5 947,11
Total à reporter :	17 598,71

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, de reporter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

REPORT DES RESULTATS

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2023 : (en investissement ligne 001)	11 369,06
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2023)	11 369,06
3) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2023 : (en fonctionnement ligne 002)	6 229,65

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-022 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

Sortie de Monsieur Jean-François BELIVENT.

En vertu de l'application combinée des articles L.5211-36 alinéa 2 et L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit être organisé dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci, et ce, dans les seules Communautés de Communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_022-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
RÉDIGÉES APRÈS DÉPÔT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances, dans le cadre de son rapport annexé, présente à l'assemblée un certain nombre d'informations et d'orientations destinées à lui permettre de préparer le prochain budget.

Les éléments ainsi communiqués ont permis de présenter la Communauté de Communes au travers de sa situation financière, de l'évolution de ses dépenses et de ses effectifs. Ils ont également permis d'aborder les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette.

Arrivée de Monsieur Christian LEGRAND.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2023.

Le rapport d'orientations budgétaires 2023 sera transmis aux communes membres.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-023 : ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

CONTEXTE

Par délibération n°2022-086 en date du 1^{er} juillet 2022, la Communauté de Communes Quercy Bouriane s'est engagée à passer à la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Pour rappel, cette norme sera généralisée et obligatoire à toutes les collectivités à partir du 1^{er} janvier 2024.

Dès lors, il en découle les impératifs suivants :

- l'adoption préalable de la norme budgétaire et comptable M57 (en lieu et place de la M14), adoptée lors du Conseil Communautaire en date du 1^{er} juillet 2022,
- la révision des méthodes d'amortissement comptables, adoptée lors du Conseil Communautaire en date du 12 octobre 2022,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) fixant le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget, à l'occasion du Conseil Communautaire du 16 mars 2023.

Le règlement budgétaire financier de la Communauté de Communes Quercy Bouriane (CCQB) formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il définit également des règles internes de gestion propres à la CCQB dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services. Il précise les règles comptables et financières qui s'imposent à l'ensemble des pôles et services gestionnaires de crédits. Ainsi, il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Ce règlement renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes. Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Ce règlement budgétaire et financier comporte sept parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier selon la répartition suivante :

- I- Le cadre juridique du budget intercommunal
- II- L'exécution budgétaire
- III- Les régies
- IV- La gestion pluriannuelle
- V- Les provisions
- VI- L'actif et le passif
- VII- Le contrôle des collectivités territoriales exercé par la Cour des comptes (CRC)

Le présent règlement budgétaire financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

DELIBERATION

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001,

Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L2321-3 et R2321-3,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités,

Vu la délibération n°2022-086 en date du 1^{er} juillet 2022 approuvant le passage à la M57,

Vu le projet de règlement ci-annexé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- adopte le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes Quercy Bouriane tel qu'annexé.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-024 : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION THEMATIQUE « FINANCES » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Vu la délibération n°2020-050, en date du 1^{er} juillet 2020, portant institution des commissions thématiques de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Vu la délibération n°2020-071, en date du 15 juillet 2020, portant désignation des commissions thématiques de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Suite à la démission de Madame Laetitia COLAS du Conseil municipal de Rouffilhac, il convient de la remplacer au sein des instances communautaires où elle siégeait. Ainsi il convient de désigner un nouveau membre de la commission thématique « Finances ». La candidature de Monsieur Patrick SURLERAUX est proposée.

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_024-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXECUTION APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 20/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote, et à l'unanimité, élit Monsieur Patrick SURLERAUX au sein de la commission thématique « Finances ».

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-025 : MODIFICATIONS DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Vu la délibération n°2020-074, en date du 15 juillet 2020, portant détermination du nombre de sièges de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Vu l'arrêté n°2022-164 du 19 avril 2022 fixant la liste des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Vu l'arrêté n°2022-191 du 19 mai 2022 modifiant la liste des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_025-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXECUTIVE AFFAIRS DEPT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 20/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Suite à la démission de Madame Isabelle AUSSEL du Conseil municipal de Saint Cirq Madelon, elle ne peut plus être membre suppléante de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, il est donc nécessaire de la remplacer.
La candidature de Monsieur Jérémy VIGNAL est proposée.

Suite à la démission de Monsieur Guillaume VERDIER du Conseil municipal d'Anglars-Nozac, il ne peut plus être membre titulaire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, il est donc nécessaire de le remplacer.
La candidature de Monsieur Pascal SALANIE est proposée.

Suite à la démission de Madame Laetitia COLAS du Conseil municipal de Rouffilhac, elle ne peut plus être membre titulaire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, il est donc nécessaire de la remplacer.
Les candidatures de Monsieur Patrick SURLERAUX en tant que titulaire et de Monsieur Jean-Michel GABET en tant que suppléant sont proposées.

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote, et à l'unanimité, élit Monsieur Jérémy VIGNAL, suppléant Commune de Saint Cirq Madelon - Monsieur Pascal SALANIE, titulaire Commune d'Anglars-Nozac - Monsieur Patrick SURLERAUX, titulaire et Monsieur Jean-Michel GABET suppléant Commune de Rouffilhac pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***Séance du 15 mars 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-026 : CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - SERVICE VOIRIE - SENTIERS DE RANDONNEE ET OUVRAGES D'ARTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Contexte

La Communauté de Communes Quercy Bouriane possède, au sein de ses statuts, la compétence « Protection et Mise en valeur de l'environnement- Entretien et balisage des chemins de randonnées et circuits de découvertes ».

Dans ce cadre, et depuis 2016, la Communauté de Communes Quercy Bouriane réalise en interne ces travaux annuels d'entretien et de balisage des chemins. Pour des raisons d'efficacité liées au cycle de la nature, cet entretien doit être programmé sur la période de fin de printemps et début d'été, et ne peut donc pas être effectué par les agents de l'équipe voirie qui entament dans le même temps la campagne de PATA.

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_026-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXECUTION APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 28/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

En outre, compte tenu des nombreux ouvrages d'arts sur le territoire communautaire (212 recensés) et pour combler le retard du service voirie au vu des sollicitations toujours plus nombreuses, il est envisagé d'entretenir pendant cette même période les espaces verts des ouvrages d'arts.

L'article L332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer qui ne peuvent pas être réalisées par les agents permanents de la collectivité, il est proposé de recruter deux agents contractuels à temps complet, sur une période de 6 mois, du 1^{er} avril au 30 septembre 2023. Leur rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la création de deux emplois non permanent à temps complet pour accroissement temporaire d'activité au service voirie, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} avril 2022,
- inscrit au budget les crédits correspondants,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-028 : PETITE VILLE DE DEMAIN – PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE URBAINE STRATEGIQUE SUR LE CENTRE ANCIEN DE GOURDON

Rapporteur : Madame Nathalie DENIS

La démarche Petites Villes de Demain vise à mettre en œuvre des actions favorisant la revitalisation de la ville-centre de la Communauté de Communes, pour le bénéfice de tous les habitants du territoire.

Par délibération du 12 octobre 2022, le Conseil communautaire a déjà délibéré en faveur du lancement d'une étude urbaine sur le centre ancien de Gourdon constitué par son emblématique butte et ses faubourgs médiévaux.

L'objectif est de définir un plan-guide en matière d'aménagement et de traitement des espaces publics de la Butte afin de rendre le patrimoine plus visible et accessible aux visiteurs mais également de rendre le centre-ville plus attractif pour l'habitat, le commerce et les services. Cette étude contribuera à la définition de la stratégie et du plan d'actions qui seront inscrits dans la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Il convient aujourd'hui d'actualiser le plan de financement pour pouvoir demander les participations.

Le montant de l'étude est arrêté à la somme de 48 345 € TTC.

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_028-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Banque des Territoires : 24 172,50 €
Reste à charge CCQB : 24 172,50 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**
RECUTORE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 20/03/2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide le lancement d'une étude de définition d'un plan-guide de reconquête des espaces publics de la Butte médiévale de Gourdon. Elle s'appuiera sur une analyse urbaine de l'ensemble du centre ancien de Gourdon et sur les autres études déjà engagées dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, du SCoT et du PLUi,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-029 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE GOURDON POUR LE FINANCEMENT DE L'ETUDE URBAINE STRATEGIQUE SUR LE CENTRE ANCIEN DE GOURDON

Rapporteur : Madame Nathalie DENIS

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, la Communauté de communes a engagé des études devant concourir à définir le programme d'actions qui constituera la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Ces études portent notamment sur l'habitat, le commerce de centre-ville et les espaces publics.

S'agissant des espaces publics, en application de la délibération du 12 octobre 2022, un cabinet d'architecture a été recruté afin de définir un programme d'aménagement et de mise en valeur du centre-ancien de Gourdon incluant la butte médiévale et ses faubourgs. En effet, du fait de sa configuration, les problématiques de dévitalisation se concentrent sur ce centre-ancien. Il représente également un atout pour le territoire en termes de patrimoine et d'attractivité touristique.

Cette étude de programmation stratégique contient un volet pré-opérationnel devant permettre par la suite, la mise en œuvre de travaux de requalification d'espaces publics, en particulier la place des marronniers. Il est rappelé que les opérations d'aménagement des espaces publics inscrites dans le périmètre de l'AVAP restent de compétence communale.

Le coût de l'étude est de 48 345 € TTC. Un financement de la Banque des Territoires est attendu à hauteur de 50% soit de 24 172,50 €.

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_029-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY-BOURIANE
EXECUTIVE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION AU BULLETIN MUNICIPAL DU 28/03/2023

Compte tenu de l'intérêt pour la ville de Gourdon de disposer des éléments de programmation en vue de mettre en œuvre des opérations de requalification coordonnées et cohérentes, il est proposé de demander le versement d'un fonds de concours à la commune pour participer au reste à charge de 50% de la CCQB.

Le montant du fonds de concours demandé à la ville de Gourdon est de 7000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- demande le versement d'un fonds de concours de 7000 € à la commune de Gourdon en vue de participer à l'étude urbaine sur le centre-ancien,
- autorise Monsieur Yves DELMAS à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération, en particulier la convention attributive d'un fonds de concours entre la commune et la Communauté de communes ci-jointe.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-030 : CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE GOURDON POUR L'ANNÉE 2023.

Rapporteur : Monsieur Claude VIGIE

Dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en application de l'article L.851 du Code de la Sécurité Sociale, une « Aide au Logement Temporaire 2 » (ALT2) est attribuée annuellement.

En contrepartie, la collectivité s'engage à faire fonctionner l'aire d'accueil des gens du voyage sise Moulin des Monges à Gourdon et à transmettre à la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et aux services de l'État les éléments de suivi mensuels de l'activité de l'aire : statistiques d'occupation de la structure, montant des recettes des droits d'occupation et de consommation de fluides. Ces modalités font l'objet d'une convention adoptée annuellement.

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_030-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXÉCUTIVE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 20/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

La convention pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Gourdon pour l'année 2023 précise les modalités de versement de l'aide financière de l'État ainsi que les droits et obligations des deux parties. Sa signature conditionne le versement de l'aide pour l'année 2023.

Il est rappelé que le montant de l'ALT2 est déterminé en fonction, d'une part, du nombre total de places disponibles, et, d'autre part, de l'occupation effective de celles-ci.

Au titre de l'année 2023, la part fixe déterminée en fonction de nombre de places conformes aux normes techniques s'élève à 14 916,00 €, et la part variable provisionnelle déterminée en fonction du taux d'occupation prévisionnel, s'élève à 2 045.26 €, soit un montant total annuel prévisionnel de 16 961.26 €.

L'aide ALT 2 sera versée mensuellement, par douzième du montant total prévisionnel et la régularisation aura lieu sur l'année N+1.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention avec l'État pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, au titre de l'année 2023, dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE**Concorès** : Gérard GAYDOU**Fajoles** : Fabienne LALANDE**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY**Le Vigan** : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND**Milhac** : Claude VIGIE**Montamel** : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE**Peyrilles** : Stéphane MAGOT**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER**Saint Cirq Madelon** :**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY**Saint Germain du Bel Air** : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL**Soucirac** :**Ussel** : Annie SOURZAT**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-031 : AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU BOURG DE LE VIGAN : PLAN DE FINANCEMENT PREMIERE TRANCHE DE TRAVAUX - DEMANDES DE SUBVENTIONSRapporteur : *Monsieur Claude VIGIE***Vu** la compétence « Aménagement de l'espace »,**Vu** la décision 2022-03 du Président en date du 3 Mars 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération « Aménagement des espaces publics du bourg de Le Vigan »,**Vu** la réunion du comité de pilotage du 25 octobre 2022 et la décision 2022-29 du Président en date du 13 décembre 2022 notifiant au groupement de maîtrise d'œuvre la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre et ordonnant la réalisation des études de conception pour les tranches fonctionnelles n°1 et n°2,**Considérant** que les études ont permis de préciser les besoins en matière de requalification des espaces publics, afin qu'ils soient accessibles, qu'ils répondent aux besoins des usagers, qu'ils favorisent la revitalisation du village et la dynamisation des activités économiques, mais aussi de

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURLANE

préciser les besoins en matière de réhabilitation des réseaux humides, qui sont vétustes et nécessitent une reprise entière et globale sur le périmètre complet du bourg,

Considérant le souhait du comité de pilotage de procéder à la requalification des espaces publics et à la réhabilitation des réseaux sur la totalité du bourg et ceci afin de préserver la cohérence dans la conception du projet et la mise en œuvre des travaux,

Vu la remise des études d'avant-projet définitif en date du 6 février 2023, estimant l'enveloppe prévisionnelle de travaux à 3 187 407 € HT, décomposée comme suit :

- ✓ Une première tranche de travaux d'un montant de 1 716 363 € HT
- ✓ Une seconde tranche de travaux d'un montant de 1 471 044 € HT

Vu le coût prévisionnel global d'opération de la première tranche de travaux d'un montant de 1 917 931.03 € HT,

Afin de solliciter les financeurs potentiels pour la réalisation des travaux de la tranche 1, il convient de valider le plan de financement ci-dessous :

DETR 2023	500 000.00 €
DSIL 2023	500 000.00 €
ETAT – FONDS VERTS	205 577.46 €
CONSEIL REGIONAL	100 000.00 €
DEPARTEMENT	192 977.60 €
Fonds de concours Département service routier	35 789.76 €
Autofinancement CCQB	383 586.21 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le plan de financement de la tranche fonctionnelle n°1 de l'opération comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à procéder aux demandes de subventions,
- autorise Monsieur le Président à poursuivre la réalisation des études qui permettront l'exécution des travaux,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-032 : AMENAGEMENT D'UN SECTEUR URBAIN POUR L'ACCUEIL D'UN POLE DE SANTE COMMUNAUTAIRE : PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Claude VIGIE

Vu la compétence « Santé : renforcer l'offre de santé sur le territoire de la communauté de communes »,

Vu la décision n°2022-06 en date du 15 juin 2022 du Président attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération « Aménagement d'un pôle de santé communautaire »,

Vu les acquisitions en date du 16 juin 2022 et du 30 juin 2022, de la maison médicale, de son chemin d'accès et du terrain d'accueil des futurs bâtiments de santé, lieu-dit « la Poussie » à Gourdon,

Vu la décision n°2022-28 en date du 13 décembre 2022 du Président notifiant au mandataire du groupement la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre pour le secteur 3, correspondant à l'aménagement d'un nouveau secteur urbain visant à accueillir le futur pôle de santé communautaire,

Considérant la remise de l'étude d'avant-projet définitif pour ce secteur en date du 8 février

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_032-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY-BOURIANE
EXÉCUTIVE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 20/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

2023, estimant le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 584 669.50 € HT,
Vu le coût prévisionnel global d'opération d'un montant de 659 519.39 € HT,

Afin de solliciter les financeurs potentiels pour la réalisation de ces travaux, il convient de valider le plan de financement ci-dessous :

DETR 2023	196 986 €
DSIL 2023	196 986 €
ETAT – FONDS VERTS	31 323 €
CONSEIL REGIONAL	100 000 €
Autofinancement CCQB	131 324 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le plan de financement de l'opération comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à procéder aux demandes de subventions,
- autorise Monsieur le Président à poursuivre la réalisation des études qui permettront l'exécution des travaux,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-033 : TRAVAUX POUR L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES : PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023

Rapporteur : Monsieur Claude VIGIE

Sortie de Monsieur Stéphane MAGOT.

Le bâtiment qui accueille la Maison Communautaire fait l'objet de surchauffe en période estivale. Cet état est lié à une ventilation manquante et ainsi qu'à une défaillance d'isolant dans les combles perdus. Procéder à la pose d'isolant permettrait de supprimer les ponts thermiques et d'éviter les surchauffes en été.

Les travaux d'isolation sont estimés à 7 250.40 € HT.

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_033-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
RÉCEPTEUR APRÈS DÉPÔT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 28/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Par ailleurs, le bâtiment utilisé pour l'usage de l'Accueil Collectif de Mineurs à Saint-Germain-du-Bel-Air est équipé d'une sous station lui permettant d'être raccordé au réseau de Chaleur. Cependant le système de chauffage présent, électrique à bain d'huile, ne permet pas le raccordement définitif. Le raccordement du bâtiment au réseau de chaleur est une solution intéressante pour diminuer les coûts de consommation et la modification du système de chauffage par un chauffage central avec régulation, permettront également de diminuer les consommations énergétiques.

Ces travaux de renouvellement du système de chauffage sont estimés à 8 560.00 € HT.

Ces deux opérations, dont les travaux ont pour conséquence d'améliorer la performance énergétique des bâtiments sont susceptibles d'être financées par la DETR 2023. Le montant cumulé des travaux s'élève à 15 810.40 € HT.

Il convient de valider le plan de financement ci-dessous :

DETR 2023	4 743.12 €
Autofinancement CCQB	11 067.28€

Retour de Monsieur Stéphane MAGOT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le plan de financement relatif aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communautaires comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à procéder aux demandes de subventions.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-034 : REHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE A GOURDON : PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DE L'OPERATION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT
Rapporteur : Monsieur Claude VIGIE

Vu la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu les équipements d'intérêt communautaire et particulièrement la piscine intercommunale de Gourdon,

Vu la délibération n°2021-185 du Conseil communautaire du 8 décembre 2021 validant le plan de financement de l'opération pour les tranches fonctionnelles n°1 et n°2,

Vu la délibération n°2022-151 du conseil communautaire du 7 Décembre 2022 validant le plan de financement prévisionnel de la tranche fonctionnelle de travaux n°3,

Le Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires a mis en place le

AR Prefecture046-244600482-20230315-2023_034-DE
Reçu le 20/03/2023**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**EXECUTION APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION COMUNICATION DU 20/03/2023**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

FONDS VERT, Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Les travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale de Gourdon pourraient être éligibles à ce nouveau dispositif, dans la mesure où les travaux permettent la rénovation énergétique d'un bâtiment public local.

Afin de solliciter des financements au titre du Fonds Vert pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale de Gourdon, il convient de valider le plan de financement global de l'opération présenté ci-dessous :

Pour mémoire, le coût prévisionnel global de l'opération HT s'élève à 4 603 676 € HT

DSIL 2020	638 027 €	13,86%	attribué
CNDS	200 000 €	4,34%	attribué
DETR 2022	700 000 €	15,21%	attribué
REGION	400 000 €	8,69%	attribué
FAST	501 159 €	10,89%	attribué
LEADER	70 000 €	1,52%	attribué
DETR 2023	247 300 €	5,37%	sollicité
DSIL 2023	247 300 €	5,37%	sollicité
REGION Tranche 3	40 543 €	0,88%	sollicité
FONDS VERTS	638 530 €	13,87%	sollicité
Total Subventions	3 682 859 €	80,00%	
Reste à charge CCQB	920 817 €	20,00%	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le plan de financement global de l'opération comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à procéder à la demande de subvention au titre du Fonds Vert,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-035 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET L'ASSOCIATION « SOLIDARITE ALLAITEMENT » POUR LE PRET DE LA SALLE DU RPE A GOURDON
Rapporteur : Monsieur Michel FALANTIN

L'Association « Solidarité Allaitement » est un groupe de soutien, de partage et d'information ayant pour but de valoriser l'allaitement maternel dans notre mode de vie moderne. Cette association permet également d'émettre des préconisations sur les modalités pratiques.

Afin de mener à bien cette action, qui rentre dans le cadre des actions de la Communauté de Communes en matière de parentalité, l'association est à la recherche d'une salle d'accueil.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane dispose d'une salle sis 3, allées François Rey à 46300 Gourdon, utilisé par le RPE. Ainsi, il est proposé de mettre ce local à la disposition de l'Association, à titre gracieux, dans le cadre d'une convention ci-jointe si le planning de disponibilité le permet.

L'Association aura accès au local du RPE selon le planning préalablement validé par le service. Elle pourra jouir du matériel présent dans les locaux du RPE (matériel de motricité, jouets, jeux...), mais ne pourra pas utiliser les consommables. Elle devra effectuer le ménage après chaque passage.

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_035-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la conclusion de la convention avec l'Association « Solidarité Allaitement » pour la mise à disposition de la salle du RPE à Gourdon, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE**
EXECUTOIRE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE 22/03/2023

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-036 : MODIFICATIONS DE LA TARIFICATION ET DES MODALITES D'UTILISATION DU COPIEUR DE L'ESPACE SOCIO CULTUREL A SAINT GERMAIN DU BEL AIR

Rapporteur : Monsieur Stéphane MAGOT

Lors de la séance en date du 8 décembre 2021 par délibération n°2021-188, le Conseil Communautaire a validé une nouvelle tarification appliquée au sein du Pôle Numérique.

Afin d'harmoniser les tarifs à l'ensemble du territoire communautaire, il est proposé d'appliquer les tarifs d'impressions suivants à l'Espace Socio-Culturel à Saint Germain du Bel Air, à compter du 1^{er} avril 2023, comme suit :

Impressions	
A4 recto couleur	0,50 €
A4 recto Noir et Blanc	0,10 €
A3 recto couleur	1,00 €
A3 recto Noir et Blanc	0,20 €
CV	Gratuit

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_036-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

QUERCY-BOURIANE

EXÉCUTOIRE APRÈS DÉPÔT EN PREFECTURE LE 20/03/2023

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 20/03/2023

L'usage du photocopieur nécessitera une inscription préalable auprès de la Communauté Communes Quercy Bouriane pour l'obtention d'un code nécessaire au fonctionnement de ce dernier.

Un relevé du nombre de copies sera effectué trimestriellement. L'établissement de la facturation correspondante sera également effectué tous les trimestres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve à compter du 1^{er} avril 2023 la nouvelle tarification d'impressions applicable à l'Espace Socio-Culturel à Saint Germain du Bel Air comme présentée ci-dessus,
- approuve les nouvelles modalités d'utilisation du photocopieur situé à l'Espace Socio-Culturel à Saint Germain du Bel Air,
- autorise Monsieur le Président à signer tous documents s'y référants.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-037 : CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE POUR LE DISPOSITIF "LOT, TERRES DE SAISONS"

Rapporteur : Monsieur Stéphane Magot

En 2018 la DREETS (anciennement DIRECCTE) a missionné l'AFPA afin de mener un diagnostic sur l'emploi saisonnier sur le nord du Lot. Cette étude a conclu de la nécessité d'expérimenter une maison de la saisonnalité avec un ensemble de services associés pour répondre à un double objectif :

- Faciliter le recrutement pour les entreprises locales en les accompagnant dans leur processus de recrutement (mise en réseau, pré-sélection des candidatures etc.)
- Attirer et fidéliser les travailleurs saisonniers, notamment en construisant une offre attractive et en sécurisant leurs parcours professionnels (pluriactivité)

Les communautés de communes Cauvaldor et Quercy Bouriane se sont associées dès 2019 pour porter conjointement ce dispositif nommé « Lot, Terres de Saisons » opérationnel depuis l'été 2020.

Mené pendant une année comme une expérimentation, « Lot, Terres de Saisons » s'est ensuite

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

largement renforcé et ne cesse de montrer son efficacité face aux difficultés d'emploi que connaissent l'ensemble des secteurs d'activité du territoire (tourisme, hôtellerie, restauration, agroalimentaire...).

Après deux ans de fonctionnement, de nombreuses entreprises et candidats saisonniers ont bénéficié des services proposés, y compris en dehors des frontières historiques CCQB / CAUVALDOR.

D'autres intercommunalités du département sont donc aujourd'hui intéressées pour rejoindre « Lot, Terres de Saisons ».

La création d'une entente intercommunautaire, avec les EPCI suivants, est ainsi proposée :

- La communauté de communes Cauvaldor (intercommunalité déjà partenaire)
- La communauté de communes Cazals-Salviac
- La communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble
- La communauté de communes du Quercy Blanc
- La communauté d'agglomération du Grand Cahors

L'entente intercommunautaire est apparue comme la solution de mutualisation et d'implication de chaque membre qui présente le moins de contraintes juridiques, organisationnelles et budgétaires.

Vu les articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt d'élargir le dispositif après 2 années de fonctionnement et la sollicitation croissante des entreprises venant des territoires voisins,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la création d'une entente intercommunautaire pour mener l'action du dispositif Lot, Terres de Saisons avec les EPCI mentionnés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'entente intercommunautaire annexée et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-038 : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE A GOURDON (BIG) ET LA MAISON "PERCE NEIGE" AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Rapporteur : Madame Nicole BRUNEAU

La maison « Perce Neige » et la Bibliothèque Intercommunale à Gourdon (BIG) souhaitent développer un projet de partenariat autour du livre et de la musique avec la mise en place de 12 ateliers de lectures musicales participatifs (participation des résidents aux lectures musicales, manipulation des instruments de musiques mis à leur disposition) d'une heure trente sur la période de mars à décembre 2023 avec l'intervention d'un musicien et du personnel de la BIG.

Il convient d'instaurer une convention de partenariat ci-jointe avec la maison « Perce Neige », située à Gourdon afin de définir les modalités d'organisation pour la mise en place des ateliers proposés par la BIG.

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_038-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE

RESOLUTION APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 28/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-approuve la convention de partenariat ci-annexée entre la Bibliothèque Intercommunale à Gourdon et la maison "Perce-Neige" pour la mise en place de douze ateliers d'une heure trente pour la période allant de mars à décembre 2023,

-autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Marie COURTIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND -

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-039 : SUBVENTION – ACCUEILS COLLECTIF DE MINEURS (ACM) DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE GOURDON (MJC)

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

Considérant la demande de la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon pour le versement d'une subvention de 35 000,00 € au 20 mars 2023,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 35 000,00 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, pour le fonctionnement des Accueils Collectif de Mineurs de Gourdon et Anglars-Nozac, et de la verser le 20 mars 2023,

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon,

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_039-DE
Reçu le 16/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'une subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,



Jean-Marie COURTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bourgaie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 9 mars 2023

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal SALANIE

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Josianne CLAVEL MARTINEZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Nathalie DENIS - Michel FALANTIN - Jacques GRIFFOUL - Pouvoir de Christine OUDET à Jean-Marie RIVAL - Joël PERIE - Jean-Marie RIVAL - Pouvoir de Dominique SCHWARTZ à Nicole BRUNEAU.

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Yves DELMAS - Zargha DE ABREU - Yves DELMAS - Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Christian LEGRAND - Christian LEGRAND -

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Pouvoir de Jean-François BELIVENT à Jérôme MALEVILLE

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Jean-Michel GABET

Saint-Chamarand : Sandra FEFFER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Michel COMBES

Saint Clair : Benjamin AUSTRUY

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Guy ROSSIGNOL

Soucirac :

Ussel : Annie SOURZAT

Uzech-les-Oules : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Delphine COMBEBIAS - Joseph JAFFRES - Nicolas QUENTIN - Nicole PITTALUGA - Christine MAURY - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Guy ROSSIGNOL

N°2023-040 : MOTION POUR LE SOUTIEN AU PROJET DE CREATION D'UNE SEM LOTOISE POUR LA GESTION DE L'ABATTOIR DE SAINT-CERE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN

La Communauté de Communes Causses et vallée de la Dordogne gère l'abattoir de Saint-Céré dans le cadre d'une régie intercommunale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Cet équipement industriel et commercial, unique abattoir multi-espèces du Département du Lot, est crucial pour le maintien des différentes filières locales d'élevage.

Confronté à une perte d'apporteurs d'affaires en 2016, ayant fragilisé la soutenabilité économique de l'activité de l'abattoir, CAUVALDOR a décidé d'enclencher une remise à niveau des équipements dans le cadre d'un plan d'investissement, et de confier à la Chambre d'Agriculture une étude afin de favoriser l'amélioration de la rentabilité économique de cet équipement.

Une des pistes du plan d'action de cette étude vise à faire évoluer les statuts de l'abattoir de Saint-Céré vers une Société d'économie mixte au capital à la fois public et privé. Cette évolution permettrait de répondre à deux besoins forts :

- Assouplir la gestion de l'abattoir en permettant notamment sa diversification avec en plus de l'abattage, la possibilité de développer des activités de découpe, de transformation et de

AR Prefecture

046-244600482-20230315-2023_040-DE
Reçu le 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
QUERCY BOURIANE
EXECUTIVE APRES DEPOSIT EN PREFECTURE LE 20/03/2023
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 20/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

distribution de produits pour s'inscrire à termes comme un acteur majeur de l'alimentation en circuit court.

- Associer les usagers aux orientations stratégiques de l'abattoir afin de favoriser une meilleure adaptation de l'outil aux besoins du marché et des usagers.

Les élus de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, consultés par CAUVALDOR et la Chambre d'Agriculture, soulignent tout leur attachement à soutenir le secteur des activités agricoles, vecteur de dynamisme local de nos territoires ruraux, et affirment leur soutien au projet d'évolution de l'abattoir de Saint-Céré vers une structure d'économie mixte telle qu'une SEM Lotoise, qui répondrait aux besoins des éleveurs locaux de la filière viande pour une production de qualité en filière courte.

Ainsi les élus communautaires de Quercy-Bouriane souhaitent s'associer à ce projet qui conduirait à l'émergence d'une plate-forme départementale pour la filière viande locale et donnent un avis favorable à une prise de participation au capital de la future SEM Lotoise à hauteur de 10 000 € sous réserve du vote des crédits nécessaires dans le budget 2023.

Cet engagement financier sera formalisé dans le cadre d'une délibération du Conseil communautaire qui pourra intervenir à compter du vote du budget prévu le 12 avril 2023.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Marie COURTIN

